

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Assemblée Générale CDOS le 17 mars 2018

Madame la députée, Mme la vice-présidente, M le Président, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs

C'est avec plaisir que je suis présent aujourd'hui parmi vous, je vous remercie de l'invitation à votre assemblée générale. Je tiens à souligner que l'Etat et notamment la DDCS sont toujours à vos côtés pour développer la pratique sportive.

La Campagne CNDS 2018 s'annonce dans un contexte budgétaire très difficile, le montant de la part territoriale CNDS s'élève à 16 097 260 € pour l'Ile-de-France contre 22 017 322 € en 2017, soit une baisse de 27%. Mais une fois que l'emploi a été sanctuarisé, cette baisse pour les actions est de plus de 47%.

De plus, une nouvelle procédure de demande de subvention, dématérialisée : « **le compte asso** » est mise en œuvre. Celle-ci faisant apparaître des difficultés, un allongement des délais pourrait être octroyé. En effet, le pôle sport de la DDCS, en collaboration avec le CDOS (CRIB) essaie autant que possible de répondre aux questions des usagers et d'accompagner les clubs.

Compte tenu de ces évolutions, force est de constater que le modèle économique des associations sportives est à un tournant, mais il a des atouts pour le dépasser. La concurrence n'est pas qu'avec la pratique libre mais aussi avec le secteur commercial qui commence à s'intéresser, par exemple au sport santé. Donc les associations sportives avec leurs éducateurs formés ont les moyens de répondre à cette concurrence. Il est important pour ce faire de créer une vraie culture sportive dans notre pays ; cette culture n'est pas seulement de pratiquer un sport, mais d'être sportif au sens large (exemple aller à l'entraînement en vélo en passant par la route qui a une côte, etc.).

En 2018, les subventions accordées par le CNDS s'articuleront autour de **4 axes exclusifs** :

- Soutenir la structuration du mouvement sportif par l'emploi sportif et l'apprentissage dans les territoires carencés (Quartiers Politique de la Ville et communes en contrat de ruralité) et/ou développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, prioritairement en territoires carencés, pour des populations les plus éloignées du sport : public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes... Je tiens à rappeler que notamment dans le secteur de la pratique féminine, le monde du sport se doit d'être exemplaire dans le cadre des luttes contre les violences sexistes, dans ce milieu, les femmes n'ont que trop souvent été considérées par certains comme des objets, ce n'est plus acceptable.
- Promouvoir le « sport santé » sous ses différentes formes (soutien aux actions de promotion du sport comme facteur de santé- Les plans régionaux Sport Santé Bien Être, en lien ou coopération avec ARS, seront prioritairement soutenus)
- Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport .

Je vous encourage à vous inscrire dans ces priorités qui au-delà du sport sont des priorités de notre société. Dans ce cas, vous nous aurez toujours à vos côtés pour monter des projets favorables à nos concitoyens.

Je vous remercie et à bientôt aux bords des bassins ou terrains.